

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 4804
N/REF : 5/07/2026 0H26 C:025518 I:01518
V/REF : Contrat N°004804 du 01/07/2001

SDC 'Parc Grandes Terres'
C/O REGIE DERVAULT-ANDRIEUX
By Géraldine ANDRIEUX
55 AVENUE MARECHAL DE SAXE
69007 LYON

V/REF.IMM. 2177
IMMEUBLE : PARC GRANDES TERRES
42 AVENUE MARC SANGNIER
69300 CALUIRE ET CUIRE

Vaulx en Velin, le 03 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 42 - RESEAU EXTERIEUR EAUX USEES - EAUX PLUVIALES
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. F. AUVE

CURAGE DE 320 METRES DE RESEAUX EXTERIEUR EAUX USEES - EAUX VANNES -
EAUX PLUVIALES - 19 TABOURETS - 15 GRILLES.

1 FOIS TOUS LES 2 ANS

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/07/2026

Prix de base du contrat : 615,04

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 08/2008 Valeur : 99,6
Mois de l'indice de révision : 03/2026 Valeur : 147,7

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique réseau EU/EV/EP	2 ANS	867,20	867,20
TOTAL H.T.				867,20
T.V.A. a 10,00%				86,72
TOTAL T.T.C.En EURO				953,92

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.